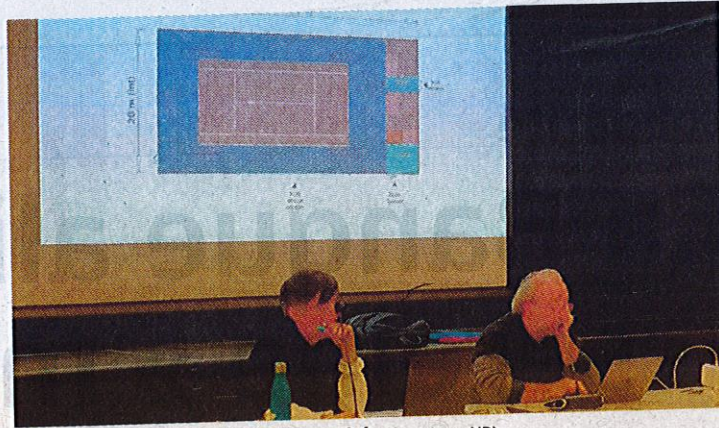


## saint-pardoux-soutiers

### La halle de sport rejetée en l'état



Les élus ont rejeté le projet en l'état. (Photo NR)

Lors du conseil municipal du jeudi 5 janvier, les élus ont rejeté l'esquisse élaborée par l'entreprise retenue pour le projet de halle de sport. La proposition d'un montant TTC de 1 436 484 €, comprenant principalement une salle en structure légère, des vestiaires et un parking a été jugée trop éloignée du cahier des charges initial. Les élus ont mené une réflexion sur les variables pour faire diminuer le coût, chiffrant un éventuel emprunt et estimant les subventions possibles dans divers scénarios. Résultat : « L'esquisse ainsi estimée n'est pas recevable. Ne rien faire serait dommage, explique le maire, Johann Baranger. Nous avons de l'ambition du côté des investissements mais pas autour d'un seul projet. » À l'unanimité, il a donc été décidé d'étudier de nouvelles solutions, de renégocier avec l'entreprise afin d'obtenir une nouvelle esquisse.

**Quartier du Poirier.** À la suite de l'appel d'offres concernant le projet visant la sécurisation, l'embellissement et l'appropriation du quartier par ses habitants, les plis ont été ouverts vendredi 23 décembre. Les propositions chiffrées concernant chaque lot demandent à être étudiées et analysés. La décision de la maîtrise d'œuvre est reportée au prochain conseil.

**Finances.** Afin de répartir l'augmentation du coût des

fournitures, dont le papier, les élus ont décidé de fixer un tarif pour les photocopies réalisées par les associations à la mairie. La tarification votée est dite « douce » puisqu'elle ne prend pas en compte le coût du « leasing » qui s'élève à 809 € par trimestre.

L'augmentation du coût de l'énergie amène le conseil à envisager un éclairage public entièrement composé de Led. Un diagnostic des sources lumineuses a été réalisé par le fournisseur d'électricité. Son analyse révèle qu'une majorité de l'éclairage public est concernée et qu'une harmonisation à minima est nécessaire. Les élus programment donc cette transition sur trois ans avec un subventionnement de Séolis. Le conseil vote l'inscription de ce projet aux dépenses du budget.

**Travaux.** Une petite partie de la voûte de l'église de Soutiers s'est effondrée. Une fuite antérieure aux travaux réalisés en 2008-2009 serait la cause de cet incident. La commune va se tourner vers un plâtrier local pour évaluer et procéder aux travaux en respectant le procédé de construction assez spécifique de la région, tout comme les peintures qui ornent l'édifice non classé. « Elle a un charme, cette église, souligne l'édile. Ce serait dommage de ne pas la respecter. »

Prochain conseil jeudi 19 janvier.